

Subventions 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous annoncez, avec cette délibération, la mise en œuvre de nouveaux critères pour le calcul des subventions à verser aux associations locales sur l'exercice 2016.

Nous les attendions pour 2015. Mais, prétendument soucieux d'approfondir la réflexion de la majorité municipale, vous aviez choisi l'an passé de leur préférer une baisse uniforme de 10% de l'ensemble des subventions.

Pour rappel, sur le mandat précédent, la définition de critères d'attribution avait été produite après la mise en place d'un groupe de travail d'élus, des échanges nourris avec les techniciens concernés, et un passage en commission...

Ces critères répondaient deux enjeux majeurs :

- Notre volonté de moduler le soutien aux associations en correspondance avec nos orientations politiques : étaient pris en compte à ce titre l'action auprès de la jeunesse, le rayonnement de la commune sur le territoire, etc...
- La prise en compte des contraintes qui pesaient sur chaque structure : pour exemple, la présence d'un encadrement salarié, les frais de transports, ...

Aujourd'hui, je m'interroge...

Il n'est nullement question, dans ce rapport, de critères construits pour déterminer où doit se porter l'accompagnement de la municipalité et qui permettront aux sociétés locales de se projeter sereinement sur plusieurs exercices. Non, l'objectif unique est de déterminer la hauteur du rabot :

- « Vous avez de quoi tenir un à deux ans? Moins 10, 30, 70% ! »
- « Vous avez de quoi tenir deux ans ? Revenez l'année prochaine! »

Remarquons que la base retenue, l'année 2015, est également problématique. En effet, 2015, c'est 2014 moins 10%... Et 2014, ce sont des subventions attribuées en fonction d'effectifs, de part de jeunes, de part de San-Marciaux, etc... qui ont sensiblement évolués depuis. Cela obère fortement le lien avec le vécu réel des associations.

Fallait-il réellement deux ans de réflexion pour arriver à ce résultat ?

Notre conviction est que le soutien aux associations n'est pas une charge qu'il convient de réduire, une dépense optionnelle qu'il serait bon d'éteindre... Mais, au contraire, un investissement générateur de services, de ces services que la commune ne saurait gérer directement mais qu'elle se doit de soutenir car complémentaires de son action.

Aussi, nous aurions aimé retrouver dans cette délibération l'affirmation que, l'attractivité d'une commune et la qualité de vie que l'on y trouve sont indissociables des services qu'elle sait offrir à ses habitants, qu'à ce titre le tissu associatif local est un bien précieux, et que les critères présentés ce jour avaient pour objectif premier de le pérenniser.

Peut être l'année prochaine...

Nous aurons, Monsieur le Maire, quelques difficultés à voter **pour** ce rapport. Étant mieux disposés sur les propositions relatives aux crédits scolaires, nous vous proposons de procéder à des votes séparés sur les quatre points qui le composent.